

# IRP 01/2019

## PREAMBULE :

Coup de chapeau aux équipes à propos de la couverture du crash du mirage, gros boulot sur le web : 640 000 visites en un jour le jour du crash ! Un record !

## ANTENNE :

- Chaux-Neuve :

Même programme que d'habitude ( en gros)

Aude soulève le manque de communication et d'information en ce qui concerne cette PAE.

- Percée du vin jaune :

JT du samedi midi en direct + RDV au bistrot

Dimanche : émission live pour faire vivre la tradition (en réflexion) sur le web

- Point sur la nouvelle matinale : les choses se mettent en place

CVT qui devient SUR MA ROUTE va débiter.

- Merci à Claire pour son long passage à France 3, et sa collaboration aux ASC.

## RECRUTEMENTS :

- Futur rédacteur en chef :

Poste publié le 20/12, on va essayer de faire passer la nomination au COCA du 16 janvier, mais le ou la candidat(e), ne sera pas la tout de suite. En attendant, l' intérim sera assuré par Isabelle Mounier + venue de rédacteur en chefs adjoints du vivier.

Laurent demande si on pouvait avoir un rédac chef expérimenté ! A priori, c'est pas gagné !!

- Monteurs :

Amélie Goiffon recrutée sur le poste publié (en remplacement d'Intissar), elle arrivera début mars.

Le poste de Claire va faire l'objet d'une réflexion, afin de l'ouvrir sur les nouveaux besoins qui vont arriver (avec les nouveaux métiers pluridisciplinaire) mais il sera remplacé, ce n'est pas un poste qui disparaîtra.

- Poste de JRI de Vesoul : rien de neuf, malgré des tentatives de harponnage de gens qui voudraient venir à Besançon.

## PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES : (nouveau nom du plan de formation)

- Budget régional de formation interne en baisse !
- Pour une formation particulière type formation linguistique ou autre, utiliser le CPF (anciennement le DIF).
- Un cursus assistante (OLGA) et un cursus Documentalistes sont en cours, non renseignées dans le PDC.

Pour ceux que ça intéresse, on peut leur fournir le PowerPoint du fameux plan (avec les chiffres), sachant que ce n'est qu'à titre indicatif, et susceptible d'évolution.

## QUESTIONS DES RP :

- 1) Annonce de la Présidente concernant FTV :

*Quelles sont les conséquences en Franche-Comté ?*

A ce stade Samuel n'a pas plus d'infos que nous. Nouvelles négociations (qui s'ouvrent pour trois mois) au niveau du groupe FTV à partir de lundi 14/01, pour un accord de rupture conventionnelle collective (objectif : plan de **recomposition des effectifs** entre 2019 et 2022, départs et recrutements) => « champ des possibles pour chaque employé » (c'est la direction qui le dit). On nous rassure :

**NOUS NE SOMMES PAS EN DANGER !  
TANT QU ON NE NOUS DIT PAS DE FAIRE AUTREMENT ON CONTINUE COMME D'HABITUDE !  
CHACUN AURA SA PLACE !**

- 2) Direction : Remplacement des présentateurs :

*Est-il pertinent de prendre des collaborateurs de BIP pour répondre au besoin du BRI en présentateurs ?*

Le problème c'est qu'il n'y a pas assez de candidats à Besançon (avis aux amateurs), donc bien obligé de prendre dans les BEX, mais nécessité d'anticiper.

Problème également de reconnaissance de la fonction, ce qui fait qu'il n'y a pas de candidats.

3) Fabrication du nouveau CVT :

*Impact sur l'organisation du montage déjà fortement sollicité ?*

En janvier organisation particulière afin de ne pas se mettre dans le rouge dès le début.

A la fin du mois, on verra les besoins, le but c'est que tous les monteurs le fassent, seuls sans rédacteurs, en autonomie, puisque l'émission est chartée.

4) Internet :

*L'entreprise ne cesse de nous répéter Digital First. Donc est-il normal que pendant la semaine de Noël une seule journaliste CDD ait piloté le site internet ? De plus, pourquoi n'y avait-il pas de responsable éditorial Web cette semaine-là ?*

Pendant les fêtes : effectif réduit, seuil minimal sur le web !

Pb de Besançon : pas assez de candidats au web !

ARBITRAGE DE CONGES !

5) Aménagement de la salle de rédaction :

*Où en est-on dans le projet ?*

Le projet est prévu pour cette année (2019), budgétisé pour cette année, mais on va attendre l'arrivée du nouveau rédacteur en chef !

6) Calcul du 1/10 de congés payés :

Le mode de calcul a été défini en négociation avec les syndicats. Faut être agrégé de Maths mais si quelqu'un est intéressé, on lui transmet l'accord signé dans lequel figure la règle de calcul.

En BFC 174 personnes ont été concernées, pour un rattrapage allant de 8.47€ à 2350€ !

Fin de la réunion à 17 : 10

Prochaine réunion le 07/02